

Département de la Nièvre

Commune de ***SAINTE GERMAIN DES BOIS***

Compte rendu de la séance du conseil municipal du **vendredi 24 juin 2022**

L'an deux mil vingt deux, le vingt quatre juin, à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DEVOUCOUX Agnès.

Présents : Mme DEVOUCOUX Agnès (Maire), M.MOUSSOT Gérard (Premier Adjoint), Mesdames ANDRIVOT Martine, AKKERMANS Gilbertha , COMTE Nadine et Messieurs BOS Gilbert, MASSON Valentin.

Absent : M.FRAU Serge

Absents excusés : Madame RUE Sylvie POUVOIR à Mme COMTE Nadine

Monsieur SEUTIN Alexandre POUVOIR à Madame DEVOUCOUX Agnès

Secrétaire de Séance : Madame COMTE Nadine

Madame le Maire ouvre la séance à 19H30

Madame le Maire fait part de la démission du conseil municipal de Monsieur NERISSON Fabrice en date du six mai dernier.

Monsieur NERISSON avait informé Madame le Maire et les membres du conseil municipal des raisons de cette décision qui sont personnelles.

1) Approbation du dernier conseil municipal :

Les membres du conseil municipal approuvent et signent le compte rendu de la séance du 08 avril 2022

2) Réforme de publicité des actes des collectivités territoriales :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de l'égalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, par toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique, sur leur site internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

-soit par affichage ;

-soit par publication sur papier ;

-soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié par une délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Madame le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante des actes réglementaire et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel

Publicité par affichage (mairie et panneaux d'affichages des hameaux) ;

Publicité par publication papier (boîtes aux lettres)

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, Après en avoir délibéré par 9 voix POUR, le conseil municipal décide d'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

3) 14 juillet : Le conseil municipal décide d'organiser le 14 juillet à la mairie, à partir de 19h30 afin de partager un moment de convivialité autour d'une collation.

4) ONF : état d'assiette coupe 2023 et travaux :

Madame le Maire expose le programme de travaux proposé par l'ONF à savoir des travaux sylvicoles dans la parcelle 4T ; cloisonnement entretien mécanisé, pour un montant de 330 € HT

M.MOUSSOT ayant demandé des travaux plus urgent dans d'autres parcelles refuse cette programmation.

Après avoir pris connaissance du programme des travaux proposés par l'ONF, après en avoir délibéré, par 9 voix CONTRE le conseil municipal décide de refuser ce programme.

Madame le Maire expose les propositions d'état d'assiette des coupes pour l'exercice 2023, celui-ci concerne 14 parcelles.

Après en avoir délibéré, par 9 voix CONTRE, les membres du conseil municipal refuse la proposition de l'ONF et décide d'adapter celle-ci selon les besoins financiers de la commune et ainsi décidera des coupes à effectuer ou pas.

5) Questions Diverses

-Nature en livre : Journée découverte de notre commune 15 juillet.

Moulin du Merle : Décidément notre commune est encore à l'honneur car un long métrage est actuellement tourné au Moulin du Merle par la réalisatrice hollandaise Will KOOPMAN .

-Char comice de Tannay : La municipalité remercie toutes les personnes qui participent à la confection du char de notre commune pour le comice à Tannay. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, prendre contact avec un membre du conseil municipal pour connaître les jours de rassemblements pour la mise en place de la structure et des fleurs.

-Travaux église : les dossiers des demandes de subventions sont bien avancés, des premières réponses positives sont arrivées. La municipalité va demander à l'architecte de venir pour expliquer aux habitants les travaux qui seront réalisés, nous vous informerons de cette réunion dès la date connue.

-Le SIEEEN a commencé le changement des luminaires en passage en LED, il reste à faire le haut de la route de ST Germain à Thurigny et le Bourg où l'éclairage très ancien a été provisoirement remplacé par des lampes plus récentes.

- Travaux Voiries : Pour le moment les dates concernant les travaux de voiries ne sont pas connues mais cela devrait se réaliser en juillet ou août aussi bien par le département pour la D6 et D23 ainsi que pour ceux de la commune et ou les 30% de DETR sont acquis en ce qui concerne la voirie à Thurigny.

THURIGNY : La chape a été réalisée et la municipalité remercie les personnes qui ont aidé à la réalisation des celle-ci DEVOUCOUX Frédéric et Julien. L'abri métallique sera monté fin juin début juillet, cela va permettre le stockage des tables et bancs et ainsi libérer la salle communale.

Elections : Madame le Maire remercie toutes les électrices et les électeurs qui se sont déplacés pour voter lors des élections présidentielles et législatives, remercie l'équipe municipale et remercie très chaleureusement Mme COMTE Régine, Mme MASSON Marie-Christine, M. DEVOUCOUX Julien, M. et Mme CHARRUE Laurent et Annick pour la tenue du bureau de vote.

Le Bourg : Lors de la réalisation de la chape et du montage de l'abri métallique, la municipalité tient à remercier M. SEUTIN Christian et Mme COMTE Sandrine pour l'aide qu'ils ont apporté et s'excuse d'avoir omis ces remerciements dans les précédents bulletins municipaux.

-Vandalismes : Madame le Maire a déposé plainte le 26 mai dernier pour délit de fuite après dégradation de boîtes aux lettres et le 16 juin pour affichage de croix gammées à Thurigny.

Après avoir étudié l'ordre du jour et les questions diverses, la séance est levée à 20H45

Pour cause congés, le secrétariat de la mairie sera fermé du
lundi 15 août au 04 septembre inclus

